Le PPRE

atelier directeurs

Extrait de la note de service 2

PPRE : « *A tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève* ***ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables en fin de cycle****, le directeur propose à ses parents ou à son représentant légal, un* ***dispositif de soutien*** ***<u>notamment</u>*** *un* ***P****rogramme* ***P****ersonnalisé de* ***R****éussite* ***E****ducative* ».

- Il prend peu de temps à remplir et à suivre régulièrement: seulement 1 à 3 petits objectifs à court-terme mais bien précis ont de grandes chances d'être atteints.
- Il doit être explicité et signé par l'élève.
- Le PPRE est également obligatoire pour les élèves qui font l'objet d'un **allongement de parcours.**
- Un PPRE a une durée de **vie limitée** dans le temps.
- Il doit être **régulièrement réévalué** et faire l'objet de nouveaux objectifs qui sont explicites à la fois pour l'élève et pour sa famille.
- « *Mieux connaître ses tables de multiplication* » n'est pas un objectif explicite. En revanche, **fixer des objectifs intermédiaires et les modalités pour les atteindre** permettront à l'élève de comprendre ce que l'on attend de lui et comment y parvenir. "*Organiser la préparation du matériel au début de chaque séance avec l'aide d'un camarade choisi*", "*Manipuler et exercer les doubles des doubles en travaillant avec les jeux de cartes et le numérique, à raison d'une fois tous les 2 jours pendant 3 semaines pendant le temps d'accueil*". Puis à la suite d'une évaluation à l'ardoise.
- Le PPRE est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un **ensemble** d'autres **aides coordonnées**.
- C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui **s'appuie sur des compétences acquises**.
- Il est **modulable et temporaire**
- Pour en garantir l'efficacité, cette action **spécifique** doit être **intensive** et de **courte durée** (sur une période scolaire par exemple).

Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui **implique** l'élève et **associe** la famille. L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

Domaines concernés

Les difficultés prises en compte sont **prioritairement d'ordre scolaire**, en **français ou mathématiques**. Elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun.

Présentation du PPRE

<u>Dans un document, rédigé par les enseignants sont précisés</u> :

- la situation de l'élève,
- les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels,
- les objectifs à court terme liés à l'action d'aide identifiée
- le descriptif de cette action,
- les indicateurs d'évaluation qui y sont associés,
- l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires,
- les points de vue de l'enfant et de sa famille.

Conçu pour être lisible par tous, il est signé par l'élève et sa famille.

Mise en œuvre en 6 temps

1- Connaître

C'est l'étape de recueil de données qui ne doit pas se limiter à la seule prise en compte des résultats des évaluations nationales (ou d'autres évaluations).

Des regards croisés s'imposent.
A l'occasion de ce premier temps, l'échange avec l'élève est un passage obligé pour mieux cerner ses besoins et ses atouts.

- Quelle conscience a-t-il de sa difficulté ?
- Comment se représente-t-il le travail scolaire ?
- Comment travaille-t-il … ?
- Autant de questions qui peuvent conduire à une meilleure connaissance de l'élève, à une réelle personnalisation du programme à construire.

2- Analyser/Diagnostiquer

C'est peut-être **l'étape la plus importante** du PPRE car elle initie le parcours différencié susceptible d'être mis en place par la suite.

- La dimension de « **pédagogie concertée** » prend ici un sens crucial.
- L'équipe pédagogique, l'équipe de cycle, voire l'équipe éducative, ont « leur mot à dire ».
- Cette étape ne peut être laissée à l'appréciation d'un enseignant titulaire seul.

3- Apporter des réponses

C'est l'étape de la **construction du PPRE** dans l'espace, le temps, les apprentissages : étape qui se traduit par la rédaction d'un document

- Ce document est rédigé par l'enseignant titulaire.
- **Un gage d'efficacité** est de **circonscrire l'action engagée à quelques compétences précises** : compétences hiérarchisées au cours de l'étape précédente.

4- Contractualiser

C'est l'étape où chacune des parties concernées par le PPRE (parents, élève, enseignant(s), …) s'engagent sur la base du document construit.

- Pour impliquer pleinement l'élève, il est **bon de penser un document qui lui sera accessible** et lui permettra de lire son évolution dans les apprentissages tout au long du PPRE.
- Cette étape de contractualisation doit faire l'objet d'une rencontre, a minima entre parents, enseignant(s), élève.

5- Mettre en oeuvre

C'est l'étape « opérationnelle ».

- L'enseignant titulaire veillera au respect des engagements individuels pris et indiquée dans le document.

6- Evaluer

Toute proposition de parcours d'apprentissage doit évidemment faire l'objet d'une évaluation, et le PPRE n'échappe pas à la règle !

2 points particuliers à noter ici :

1er point: les critères d'évaluation finale sont à envisager dès la mise en place du PPRE.

- Ils pourront servir alors de guides à l'action à entreprendre (pour l'enseignant, les parents, l'élève) et seront autant d'indicateurs de performances en fin de programme pour une lecture du « déplacement » effectué par l'élève.
- Ces critères devront être suffisamment précis.

2ème point: l'évaluation est aussi à envisager dans **sa dimension formative**.

- Au fur et à mesure de l'avancée de l'élève dans son programme, elle doit permettre à l'enseignant de **moduler le parcours** d'apprentissage prévu afin de favoriser une réussite effective.
- Parce que le PPRE est au service de l'apprenant, il ne peut être qu'une simple « réponse technique » à des difficultés scolaires rencontrées par un élève.
- **Le PPRE doit provoquer une véritable attention à la personne.**
- **En ce sens, des temps réguliers d'entretien avec l'élève** (**une fois par semaine** par exemple) permettent des ajustements de l'action conduite, mais aussi pour une prise de conscience progressive et une implication de plus en plus importante de la part de l'élève.

Un PPRE est une réponse parmi d'autres

Un PPRE **peut être reconduit**, pour un même élève, à plusieurs reprises.

- Il faut noter cependant qu'une réflexion d'équipe devra être menée pour **envisager d'autres formes d'aides** à proposer à un élève qui, du fait de difficultés importantes et persistantes, bénéficierait systématiquement de propositions de reconductions de PPRE au cours de son année scolaire (exemples : **P**rojet d'**A**ccompagnement **P**ersonnalisé (élève souffrant d'un trouble du langage), aide en adaptation, orientation en CLIS,…).